



**SNUipp  
FSU.15**

# Le Bulletin Syndical

Bulletin trimestriel du Syndicat National Unitaire des Instituteurs,  
Professeurs des écoles et PEGC - section du Cantal

7 Bâtiment de l'Horloge 15000 Aurillac  
Tél. : 04 71 64 03 35 - Fax : 04 71 64 00 17 -  
E.MAIL : [snu15@snuipp](mailto:snu15@snuipp) SITE : <http://15.snuipp.fr/>

numéro 44

supplément n°1

août 2004

Dispensé de timbrage

Aurillac CC

**P**

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR



DÉPOSÉ LE 30-08-2004

## LES MAUVAIS COUPS !

Nous étions avertis - et pour cause - la majorité UMP-UDF-MEDEF allait profiter de l'été pour rajouter des mauvais coups à une panoplie déjà bien pourvue. Nous n'avons pas été déçus ! Vote de la prétendue réforme de l'assurance maladie, remise en cause des 35 heures, incitation aux délocalisations et aux diminutions de salaires, augmentation du SMIC revue à la baisse, hausse des prix, suppression décidée de milliers de bureaux de Poste, changement de statut d'EDF, Loi sur la décentralisation adoptée sans débat à coup de 49.3,... Les revers électoraux n'ont pas fait bouger d'un iota la ligne de conduite de Raffarin. L'ultra libéralisme, la fin des solidarités, les cadeaux aux plus riches restent de mise. **L'Education n'échappe pas à cette attaque en règle.** Un article a été ajouté à la loi de décentralisation permettant l'expérimentation par les communes et communautés de communes d'Etablissement Publics Locaux d'Education. Ceci sans aucune discussion, ni avec les syndicats ni avec les représentants des élus locaux. Il aura fallu la demande immédiate de retrait faite par le **SNUipp**, fin juillet, pour que la majorité consente à modifier (un peu) la rédaction initiale. Sur le fond, cette disposition, que rien ne justifie, reste lourde de dangers pour le statut des **personnels** et les **écoles**. Il se dit que le rapport Thélot la reprendrait à son compte tout en réduisant les ambitions de l'école.

**On le voit le combat continue !** Nous devons, c'est une évidence, rassembler nos énergies pour faire face. **En rejoignant le SNUipp, vous apporterez une première et essentielle contribution. Syndiquez-vous !**

## Une nouvelle équipe départementale

Le **SNUipp** a établi comme une nécessaire règle de fonctionnement la rotation des responsables et le partage des tâches.

Cela est vrai cette année au niveau national, avec un secrétariat élargi et très renouvelé, comme au niveau départemental.

A l'issue des débats du conseil syndical, deux collègues, **Nathalie Moncanis** et **Erik Rousseaux** ont accepté d'assurer le co-secrétariat de la section du Cantal. Ils seront épaulés par une équipe départementale à la fois expérimentée et rajeunie : **Nicole Milhau, Alain Poignet, Michel Marche, Richard Gaillard, Gaëtan Loosfelt.**

Ce renouvellement est un beau signe de vitalité.

Les plus anciens - comme les plus (ou les aussi) jeunes - seront à leurs côtés pour que le syndicalisme **unitaire, revendicatif** et **pluraliste** joue son rôle au service de l'école et de sa transformation, pour qu'il soit le plus efficace possible.

Christian Piganiol

*Notre collègue **Franck Vandeputte**, après avoir effectué un précieux et remarquable travail militant au **SNUipp**, a obtenu sa mutation pour le département du Tarn. Encore merci **Franck** et bonne installation à Albi.*



**BONNE  
RENTRÉE  
A  
TOUTES  
ET  
A  
TOUS**

## UN NUMÉRO A CONSERVER

Ce bulletin spécial est adressé à chaque instituteur, PE, PEGC et A.E du département (environ 1500 exemplaires). Compte tenu du coût que cela représente, il nous sera difficile de renouveler plus de deux fois l'expédition dans le courant de l'année.

**CONSERVEZ-LE.** Il vous sera utile :

1°) Pour vous syndiquer. Utilisez les pages prévues à cet effet.

2°) Pour contacter le SNUipp, la FSU et vos délégués.

*Vous retrouverez aussi l'ensemble de ces infos dans le site internet du SNUipp 15.*

## Direction et fonctionnement de l'école

L'action continue à la rentrée ! Le congrès national du SNUipp a décidé en mai d'appeler la profession à poursuivre la grève administrative. On ne renvoie pas l'enquête légère de rentrée ni le dossier jaune (cf consignes à l'intérieur).

# CAPD du 27 août 2004

## Ordre du jour :

Questions diverses.

Demandes exceptionnelles de permutation

Mouvement de rapprochement de parents et dernières affectations

- IMF : tous les postes sont pourvus avec 8 titulaires et 5 faisant fonction. H Kohli accepte de faire fonction sur la maternelle de Mours et permet de transformer un poste IMF de Canteloube en adjoint.

Nous nous sommes interrogés sur l'inégale répartition des moyens en formateurs sur les différents cycles (2 en cycle I, 3 en cycle II et 8 en cycle III).

- Mlle Guillaume Caroline demande à effectuer son mi-temps à St Paul des Landes et libère un plein temps à Glénat pour Karine Manhes (raison de service invoquée par l'administration).

- Aides Educateurs :

- 22 AE (emploi jeune) sont encore en poste sur le département.

- 7 postes et demi AED 1er degré

- 2 CP renforcés (Arpajon et Frères Delmas)

- 9 AVS co affectés pour les CLIS d'Aurillac, d'Arpajon de

Mauriac et St Flour

- 6 AVS i. répartis sur le département

- 1 AED 2ème degré à l'UPI de St Flour

- 2 1/2 postes en collègue pour la scolarisation des enfants du

voyage

- Exéats 3 sont accordés et libèrent 2 postes (1 était déjà en congé) :

- déch. Dir / déch. synd.. à St Mamet

- Montsalvy direction

Le poste de direction Montsalvy est attribué à TP à M. Loïc Triboulet qui libère un poste d'adjoint à Montsalvy (direction demandée lors du mouvement principal).

- Inéats 2 sont accordés :

- Egger Anne

- Pissavy Marie

- Dernières affectations

14 collègues sont à affecter (12 sans postes + 2 inéats)

12 supports sont libres actuellement.

6 postes sont pourvus lors de la CAPD du 27 août.

6 seront proposés à l'issue du CTP de rentrée du 3 septembre.

2 exéats seront accordés sous réserve de l'inéat du département d'accueil.

- une collègue maintenue en formation est affectée sur l'école de Canteloube.
- Les deux permutations demandées ont été accordées.

### Permutations année scolaire 2004-2005

<== Permute avec ==>

Lac Pascal	RAD La Jordanne	Vedrenne Carine	RAD Tivoli
Gazal Aline	Dir 2 cl Calvinet	Longuet Karine	Dir. 1 cl. Mourjou

- Suite au courrier des T1 nouvellement nommés sur des postes difficiles, l'IA nous a indiqué qu'il avait fait une réponse que nous qualifierons de purement administrative, se référant à la circulaire mouvement, et quelque peu cinglante, ce que nous avons déploré.
- Aucun nouveau poste de réadaptation n'a pu être proposé ce qui laisse plusieurs collègues dans des situations difficiles voire douloureuses.
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous a fait part du retour de Melle Montarnal en tant qu'IEN et de son départ le 1er octobre 2004 pour la Vienne. Il sera remplacé par Mme Savouret qui arrive de Strasbourg.

Vos délégués du SNUipp à la CAPD

## MESURES DE RENTRÉE CTPD 3 SEPTEMBRE 2004

A l'issue de celui-ci, l'IA procèdera aux ajustements de rentrée. Dans la continuité des actions engagées lors de la précédente année scolaire, le SNUipp y défendra les ouvertures nécessaires.

**Les écoles qui ont des demandes en cours sont invitées à nous contacter très rapidement.**

## CAPD restreinte Vendredi 03 septembre 2004 à 16h30

Dernières affectations rentrée 2004

Rapprochement de parents et inéats et PE2			
Nom Prénom	Barème	Affectation actuelle	Nouvelle affectation à TP
Egger Anne	3.333	Inéat PE2	St Mamet déch synd / déch de dir
Lac Nathalie	0.333	PE2	Aurillac déch synd
Demore Blandine	0.333	PE2	1/2 Neuvéglise + 1/2 Tanavelle
Boulard Amélie	0.333	PE2	Montsalvy adj
Girona Delphine	0.333	PE2	Montsalvy ZIL
Laverrière Emilie	0.333	PE2	Sans affectation
Vacher Virginie	0.333	PE2	Sans affectation
Poncet Julie	0.333	PE2	Sans affectation
Bugnazet Cédric	0.333	PE2	Sans affectation
Demars Myriam	0.333	PE2	Sans affectation
Bonhomme Maryline	0.333	PE2	Sans affectation
Pissavy Marie	0.333	Inéat PE2	Sans affectation
Estève Vanessa	0.333	PE2	Sans affectation

## TOUS SOLIDAIRES FACE AUX RISQUES DU METIER

***Avec l' AUTONOME DE SOLIDARITE***

***Vous n'êtes plus seuls***

ELLE VOUS :

**AIDE**



**INFORME**

**CONSEILLE**

**ECOUTE**

**DEFEND**

**Autonomie de  
SOLIDARITE  
Cantal**

Année scolaire 2004-2005 : cotisation : 18 €

N'hésitez pas à contacter l' **Autonomie de Solidarité**  
Centre Laïque A. Lac—15012 AURILLAC Cédex—Tel.Fax : 04.71.48.29.08  
E.MAIL : [as.15@wanadoo.fr](mailto:as.15@wanadoo.fr)

***MAE,  
elle est première  
dans toutes les classes.***

### **UNE ASSURANCE ADAPTÉE A L'ÉLÈVE**

La MAE garantit sans franchise, en individuelle tout accident corporel survenu aux élèves et leur responsabilité civile pour les dommages causés

### **UNE ASSURANCE ADAPTÉE AUX PARENTS**

La MAE garantit aux familles un service de qualité, des remboursements rapides et appropriés.

**MAE du Cantal  
Centre Laïque A. Lac  
15012 Aurillac Cédex**

**Tél/Fax : 04 71 48 29 08**

### **UNE ASSURANCE ADAPTÉE A L'ÉCOLE**

La MAE garantit dans toutes les formules toutes Les sorties obligatoires et facultatives organisées par l'école.

## Consignes syndicales de rentrée

**Grève administrative:** Des milliers de directions vacantes, le Ministère n'a toujours pas pris la mesure de la crise qui affecte la direction d'école et son fonctionnement. La grève administrative se poursuit ! Cf nos consignes en page intérieure.

**Évaluations CE2-6ème:** Rappelons que nous sommes opposés aux opérations de codage et compte rendu aux parents qui ne s'accompagnent pas de décharge pour l'enseignant. **Demandez un moyen de remplacement !**

**Effectifs en maternelle:** Limitation à 25 élèves maximum. Le jour de la rentrée tous les enfants inscrits sont :

- soit admis si les effectifs sont inférieurs ou égaux à 25,
- soit mis en liste d'attente dans l'ordre chronologique d'inscription.

S'il y a une liste d'attente, les enfants qui y sont inscrits seront notés sur l'état statistique de début d'année par adjonction d'une rubrique à cette fin. Ne pas oublier de les signaler lors des enquêtes carte scolaire (que nous n'enversons pas dans le cadre de la grève administrative !) et de nous envoyer un double.

**Remplacement des maîtres :** Renvoyez les élèves après 2 jours de non remplacement en adressant aux parents et aux élus une lettre d'explication (une page spéciale paraîtra dans un prochain bulletin - consultez aussi notre site internet), prévenir l'administration ainsi que la section du **SNUipp**. La section apportera un soutien résolu à toutes les écoles qui appliqueront la consigne.

**Obligations de services :** 27 heures et rien que 27 heures; pas d'obligation de réunion en dehors de celles-ci, de quelle que nature qu'elle soit.

**Assurances scolaires :** La M.A.E est une mutuelle gérée par des bénévoles et non une compagnie d'assurance. Nous vous invitons à apporter votre soutien actif:

- en distribuant le matériel de présentation des assurances scolaires,
- en faisant le lien avec la section départementale MAE.

**Autonome de Solidarité Laïque :** Vous pouvez être victime d'un incident ou accident professionnel, d'un événement engageant votre responsabilité. Soyez prudents, adhérez à l'Autonome de Solidarité Laïque.

### Sur le site du SNUipp Cantal

Tout au long de l'année scolaire, la section va s'efforcer de répondre à vos attentes. Vous y trouverez, juste après les CAPD, les résultats des demandes de stage, des mutations,...

### Rééducateurs

Les rééducateurs du Cantal se sont adressés, début juin, à l'IA pour lui faire observer qu'à la prochaine rentrée trois postes G seront vacants et que d'ici 2007 cinq départs en retraite sont à prévoir. Ils soulignent que les démarches pédagogiques ne peuvent pas tout résoudre, des élèves ont besoin d'une aide rééducative.

Le **SNUipp** a interpellé l'administration à plusieurs reprises, notamment en commission paritaire, sur cette question. Nous appuyons les maîtres G et demandons des départs en formation.

## AU SERVICE DE TOUS

### VOS DÉLÉGUÉS SNUIPP-FSU

**CAPD.** Delphine Bruballa, Gérard Castel, Richard Gaillard, Luc Péres-Labourdette, Nicole Spriet, Jean Noël Thivet, Virginie Marcastel, Nathalie Moncanis, tous élus en décembre 2002.

**CTPD.** Delort Roger, Edmod Delort, Erick Rousseaux, Christian Piganoli y siègent avec 8 autres délégués **FSU** titulaires et suppléants.

**CDEN.** Le **SNUipp** a délégué dans cette instance Delort Roger, Erick Rousseaux, Edmond Delort et Christian Piganoli dans le cadre de la représentation **FSU**.

**Conseil Départemental de Formation.** Pascale Savary, Myriam Gaillard.

**Comité Départemental des Oeuvres Sociales.** Michel Marche.

**Commission de Réforme.** Erik Rousseaux.

La **CAPD** traite des personnels (promotions, mutations, stages et formation...), le **CTPD** et le **CDEN** des problèmes de carte scolaire (ouverture, fermeture de postes...), le **Conseil Départemental de Formation** est chargé notamment d'examiner l'organisation de la Formation Continue...

*Sur toutes ces questions, n'attendez pas qu'il soit trop tard. Contactez vos délégués et la section départementale. Faites-nous parvenir systématiquement un double de vos démarches auprès de l'administration.*

### DÉBUTS DE CARRIÈRE : AIDE À L'INSTALLATION

Dans le cadre de l'Action Sociale en faveur des personnels (action d'initiative académique) une prestation d'installation est à votre disposition.

**Quelles conditions ?**

- Être dans l'année civile titularisé comme enseignant dans le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré ; les cas particuliers (ex : titularisation avec effet rétroactif) seront examinés individuellement.

- Apporter la preuve du déménagement généré par la nouvelle situation administrative en dehors de la ville d'origine (quittance de loyer, EDF, ...).

- Impôt soumis à barème (ISB).

**Où s'adresser ?** Pour connaître le montant de la prestation et demander le dossier s'adresser au bureau de l'action sociale de l'Inspection Académique cité administrative - Place de la Paix - 15012 Aurillac Cedex tél. 04 71 43 44 52

### PE2 ET TRANSFERT DE SCOLARITÉ 2004

L'UFM rechigne de plus en plus à accorder les transferts de scolarité. Elle ne les accorde plus que pour des jeunes collègues ayant deux enfants et les refuse, par exemple, pour des jeunes (avec un enfant) recrutés en liste complémentaire et qui, de ce fait, devront patienter au moins une année de plus avant de pouvoir intégrer le département qu'ils souhaitent. Ces situations doivent selon nous être réexaminées.

### LOGEMENT DE FONCTION A AURILLAC

La commission Education Jeunesse s'est réunie début juillet. G. Castel y représentait le **SNUipp**. Pour toute précision s'adresser à la section.

"Le Bulletin Syndical "

Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

ISSN 1243-7913  
CPPAP 3 7 8 1 D 73S  
Imprimé par nos soins - Trimestriel  
numéro 44 supplément n°2  
septembre 2004

Siège social:  
Mr Roger Delort 7 place de la Paix 15 000 Aurillac  
Directeur de publication:  
Mr Castel Gérard - Ec. Elém 15250 St-Paul des Landes

## SOMMAIRE

Page 1 : Edito  
Pages 2: Compte rendu CAPD

Page 3 : Infos MAE- Autonome  
Encart calendrier  
Page 4 : Consignes syndicales  
Pages 5 et 6 : Se syndiquer  
Page 7 : brèves  
Page 8 : Pour nous contacter

- [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr) (site national)  
- <http://15.snuipp.fr/> (site départemental)  
- E.MAIL : [snu15@snuipp.fr](mailto:snu15@snuipp.fr)

# Bulletin de syndicalisation au SNUipp-FSU 2004-2005

Je me syndique au SNUipp-FSU afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique au sein de la Fédération Syndicale Unitaire de l'Enseignement, l'Éducation la Recherche, la Culture.

Je demande au SNUipp Cantal de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Cantal.

NOM :		Prénom :	
Nom de jeune fille :		Date de naissance :	
Adresse personnelle :			
tél. :	Portable :	e.mail :	Fonction :
Nature du poste occupé :		Corps :	Échelon :
Établissement d'exercice :		Indice :	
Montant de la cotisation ( voir barème ci-dessous) : .....euros		Date :	
Mode de paiement choisi :			
<input type="radio"/> chèque global			
<input type="radio"/> prélèvement automatique de 8 fois			
Signature			

**IMPORTANT :**

- ◆ Ne pas oublier de nous adresser un **RIB** ainsi que l'autorisation et la demande de prélèvement (page suivante) pour les **adhérents** qui choisissent le prélèvement automatique pour la **première fois**.
- ◆ Les **adhérents de l'an dernier** ayant déjà opté pour ce mode de paiement renverront **simplement, si nécessaire**, la fiche qui leur sera adressée **directement par la section à la rentrée**.

## Pour vous syndiquer, rien de plus simple.

Complétez le bulletin ci-dessus, découpez la page et retournez-la au SNUipp-F.S.U - Bâtiment de l'Horloge, 7 Place de la Paix, 15000 Aurillac ou remettez-la à votre correspondant de secteur.

### VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE DEUX FORMULES :

- 1) Paiement par chèque global. Dans ce cas, au bulletin ci-dessus, vous joignez un chèque établi à l'ordre du SNUipp (pour le montant de la cotisation cf. tableau).
- 2) Paiement par prélèvement automatique. Le premier prélèvement correspondant au huitième de la cotisation sera effectué dès le premier mois, les autres les sept mois suivants. Dans ce cas, au bulletin ci-dessus, vous joignez un RIB et l'autorisation de prélèvement complétée.

### La cotisation à moitié prix !

Vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu (année 2005) 50% du montant de la cotisation. La section départementale vous fera parvenir l'attestation en janvier.

## COTISATIONS 2004-2005

Cotisations 2004-2005 = indice x 0,266											
Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit. Adjt	90,44	94,70	97,09	98,95	101,61	103,47	105,87	111,45	117,04	124,49	136,72
PE Adjt	92,57	99,75	104,80	110,39	116,51	123,96	131,40	140,98	150,56	162,53	174,76
Instit. Dir CU	93,37	97,62	100,02	101,88	104,54	106,40	108,79	114,38	119,97	127,41	139,65
PE Dir CU	95,49	102,68	107,73	113,32	119,43	126,88	134,33	143,91	153,48	165,45	177,69
Instit. Dir 2/4 cl	96,82	101,08	103,47	105,34	108,00	109,86	112,25	117,84	123,42	130,87	143,11
PE Dir 2/4 cl	98,95	106,13	111,19	116,77	122,89	130,34	137,79	147,36	156,94	168,91	181,15
Instit. Dir 5/9 cl	100,55	104,80	107,20	109,06	111,72	113,58	115,98	121,56	127,15	134,60	146,83
PE Dir 5/9 cl	102,68	109,86	114,91	120,50	126,62	134,06	141,51	151,09	160,66	172,63	184,87
Instit. Dir + 10 cl	103,21	107,46	109,86	111,72	114,38	116,24	118,64	124,22	129,81	137,26	149,49
PE Dir + 10 cl	105,34	112,52	117,57	123,16	129,28	136,72	144,17	153,75	163,32	175,29	187,53
Instit. AIS - IMF	94,43	98,69	101,08	102,94	105,60	107,46	109,86	115,44	121,03	128,48	140,71
PE AIS-PEMF	96,56	103,74	108,79	114,38	120,50	127,95	135,39	144,97	154,55	166,52	178,75
Inst. CPC-CPAIEN	101,35	105,60	108,00	109,86	112,52	114,38	116,77	122,36	127,95	135,39	147,63
PE CPC -CPAIEN	99,75	106,93	111,99	117,57	123,69	131,14	138,59	148,16	157,74	169,71	181,94
PE Dir SEGPA	105,87	113,05	118,10	123,69	129,81	137,26	144,70	154,28	163,86	175,83	188,06
PE Dir EREA	124,49	131,67	136,72	142,31	148,43	155,88	163,32	172,90	182,48	194,45	206,68
PE Hors classe	131,40	148,69	159,60	170,51	184,60	196,84	208,01				

Exemple :

Cotisation = 130,34 €

==> 65,17 €

de réduction d'impôt  
soit une cotisation  
réelle de 65,17 €  
(427,49 F).

### AUTRES SITUATIONS

- Mi-temps ou temps partiel: 70% de la cotisation
- PE 1: 23,50 €
- PE 2, liste complémentaire, collègues en dispo: 66,80 €
- Retraités instits: 71,50 €
- Retraités PE et PEGC: 87,20 €
- A.E, A.Ed, AVS: 40 €
- PEGC : cf bulletin académique

# DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

<b>NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER</b> _____ Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ CODE POSTAL _____ VILLE _____	<b>NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER</b> _____ _____ _____ _____
---	---

<b>DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER</b> étab <sup>t</sup> codes    guichet    N° de compte    Clé RIB [ ]	<b>NOM ET ADRESSE DU CREANCIER</b> SNUipp CANTAL 7 Bâtiment de l'Horloge Place de la Paix 15 000 AURILLAC
--	---

Date _____ Signature _____	Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Libertés.
----------------------------	---

# AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR  
**412 457**

<b>NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER</b> _____ Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ CODE POSTAL : _____ VILLE : _____	<b>NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER</b> SNUipp CANTAL Bâtiment de l'Horloge 7 Place de la Paix 15 000 AURILLAC
---	---

<b>DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER</b> étab <sup>t</sup> codes    guichet    N° de compte    Clé RIB [ ]	<b>NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER</b> _____ _____ _____ _____ Code Postal ..... Ville.....
--	---

Date _____ Signature _____	Prière de compléter cette autorisation et de joindre un relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne. Ne pas omettre la date et la signature.
----------------------------	--

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Libertés.
---

**PEGC.** Les PEGC peuvent se syndiquer, dans le cadre de la FSU, au syndicat de leur choix, SNUipp, SNES, ou SNEP qui assurent par une démarche unitaire, dans le pluralisme, la défense des PEGC (un bulletin du collectif académique PEGC paraîtra après la rentrée).

**@Le SNUipp Cantal sur internet @**  
 Vous pouvez consulter le site web du SNUipp Cantal à l'adresse suivante: <http://15.snuipp.fr/> Ces pages mises à la disposition de toute la profession sont un outil d'information et de transparence. A retenir, l'accès à certaines pages (mouvement, stages,...) nécessite le mot de passe suivant : « action ». Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit publié veuillez nous le signaler.



**Transformer le système éducatif**  
**Lutter contre les inégalités**  
**Défendre les droits sociaux**  
**Agir contre la précarité**

## Un outil indispensable pour exercer notre métier

Comment fonctionne le Conseil d'école ? Qu'est ce que le RASED ? Le livret scolaire est-il imposé ? Quel budget pour l'école ? Quelle responsabilité de l'enseignant ? Les transports, les accidents ? Admission des élèves, que fait-on ? Intégration des enfants handicapés ? L'utilisation des locaux scolaires ? La répartition des effectifs par classe ? Et mon avancement de carrière ? etc...

### Le "Kisaitou"

(ou presque)

Mémento administratif du SNUipp Instits et profs d'école répond à vos questions.

Le "Kisaitou" est disponible à la section départementale en version livre avec son CD-ROM qui contient l'intégralité des textes réglementaires.

Vous pouvez faire vos commandes. Nous vous retournerons le mémento. Rajoutez 2 € pour participation aux frais de port ou passez au local.

Prix syndiqués : 19 €

Prix grand public : 25 €

#### BON de COMMANDE

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

commande .....exemplaire(s) du "Kisaitou"

verse : .....€ (chèque à l'ordre du SNUipp-FSU)

## Retraites

### Services à l'Ecole Normale

Le SNUipp a agi avec les collègues concernés (lettre pétition envoyée au Ministère). Une évolution favorable a enfin pu être obtenue.

La nouvelle réglementation assimile les services de FP1 et FP2 à des services de stagiaires : ils sont donc validables (pour la durée des services et la durée d'assurance). Par conséquent, la période effectuée à l'Ecole normale avant l'âge de 18 ans comme FP devient donc validable.

**Rappel** : les services sont validés pour les collègues ayant été recrutés en 3<sup>ème</sup> à partir de l'âge de 18 ans même si cet âge est atteint en terminale.

### Bonifications pour enfant né avant le 1/01/04

Les enfants nés pendant les périodes d'études secondaires (lycée ou Ecole Normale) ouvrent droit à bonification à condition que le délai de deux ans soit respecté.

### Suppléants

Une instruction précise les conditions dans lesquelles les enfants nés pendant les périodes d'activité ou d'inactivité des collègues suppléants ouvrent droit à bonification.

### Fin d'études et recrutement :

La durée de deux ans qui sépare la fin des études du recrutement s'entend de la façon suivante :

- La date d'obtention du diplôme prise en compte est le 31 Décembre de l'année au cours de laquelle il a été délivré.
- La date de recrutement est la date de publication de l'arrêté fixant la liste nominative des candidats reçus (une incertitude subsiste pour les collègues recrutés sans concours).

**Dossier retraite** : Pour l'examen de toute situation « particulière » et une étude de votre situation adressez-vous à la section.

## Consignes Grève Administrative

A cette rentrée, nous continuerons à bloquer les documents administratifs comme cela avait été décidé de manière inter-syndicale en respectant trois principes généraux :

- Aucune réponse aux enquêtes émanant de l'administration.
- Aucun envoi de compte-rendu.
- Pas de participation aux réunions (Éducation Nationale, Mairie...) hors-temps de travail ou sur le temps de travail si le remplacement n'est pas prévu.

### Les modalités de rentrée :

- Blocage des enquêtes de rentrée dont les enquêtes légères (fiche 0).
- Blocage des enquêtes lourdes (n°19).
- Blocage de tous les comptes-rendus (Conseil d'École, concertations,...), enquêtes à caractère collectif (sauf liste Santé Scolaire) : liste des élèves entrant en 6e, résultats des évaluations CE2 et CP, notice renseignement école, emplois du temps...
- Blocage des prévisions de carte scolaire pour la rentrée 2004 (vers les IEN et vers les mairies). Transmettre les données aux syndicats représentés en CTPD.
- Poursuite des tâches liées à la vie quotidienne des élèves (restauration, étude, accueil pré et post scolaire...), des relations avec les parents et les associations complémentaires de l'école publique.
- Transmission normale par l'équipe des maîtres des documents concernant les personnels (demande d'autorisation d'absence, fiche individuelle,...) et les élèves (signalement CCPE,...). Etc...

==> Rappel de l'ensemble des consignes sur le site internet du SNUipp15.

==> En cas de besoin adressez -vous à la section (04 71 64 03 35).

## Jean Aubert

Notre collègue Jean Aubert est décédé en cette fin de mois d'août. Instituteur et militant syndical au SNI, il fut un actif animateur du courant de pensée « Unité et Action ». Retraité et devenu DDEN, il se syndiqua au SNUipp dès sa création en 1993 et continua à être attentif à l'action unitaire pour une école démocratique. A sa femme Jeannine, à ses enfants, la section départementale

## FSU: de très loin la plus représentative !

La FSU est la première organisation syndicale de l'enseignement ainsi que la première organisation syndicale de toute la fonction publique d'État.

La FSU, c'est aujourd'hui une vingtaine de syndicats couvrant tous les niveaux de l'enseignement, la recherche, l'intégration... et qui sont très souvent majoritaires dans leur secteur :

SNESup (enseignement supérieur et profs d'IUFM), SNES (lycée et collège), SNEP (Éducation Physique), SNUEP (enseignement technique), SNETAP (enseignement agricole), SNUipp (premier degré et collège), SNICS (infirmières), SNASUB (administration), UNATOS (agent et technicien), SNUASEN (assistantes Sociales), EPA (Jeunesse et Sports), SUMEN (médecine scolaire), SNPES-PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), SNAC (services culturels de l'État), SNAP (Fondation nationale des Sciences Politiques), SNPCEN (physique nucléaire CNRS), SNPIEN (personnels d'inspection), SNU-TEFI (emploi, insertion), SNEPAP (administration pénitentiaire), SNU-CLIAS (collectivités locales), SNE (environnement), ....

## CRÉER DES LIENS...

Tous les numéros du "Bulletin Syndical" sont adressés aux syndiqués. Des envois exceptionnels, dont le présent numéro, parviennent à l'ensemble des personnels et aux écoles.

- Le bulletin permet de rendre compte de l'activité syndicale et des réunions paritaires. L'objectif étant d'assurer la transparence des opérations et le contrôle de la profession sur les décisions prises par l'Administration à l'issue de ces réunions.
- Le «Bulletin syndical» contribue à l'organisation de la nécessaire action collective.
- Le «Bulletin syndical» est un outil au service de la réflexion commune.

Il est financé par les cotisations des adhérents et publié grâce au dévouement de nombreux militants, actifs et retraités, qui en assurent la rédaction, le pliage, l'étiquetage, la gestion administrative...

Participez à cette oeuvre collective, syndiquez-vous !

# Pour contacter le SNUipp

## Correspondants de secteurs du SNUipp :

Pour tout problème (cotisation syndicale, carte scolaire, défense individuelle et collective...) vous pouvez contacter les correspondants de secteur du SNUipp-FSU dont nous publions une liste provisoire ci-dessous. Ils seront vos relais avec la section départementale.

Aurillac Nord : Luc Péres-Labourdette (éc. Appl. Rue des F. Delmas )	04 71 43 51 04
Aurillac Sud : Véronique Audifax (École élém Belbex)	04 71 64 67 34
Jussac/ St-Paul des Landes : Philippe Teulet (école de Crandelles)	04 71 47 27 97
Laroquebrou : Gérard Castel (école de St Paul des Landes)	04 71 46 41 52
Mauris : Claudine Joulia (CAOI Mauris)	04 71 46 77 11
St-Cernin/Jussac : Lagriffoul Gérard (éc Jussac)	04 71 46 69 27
St-Flour Nord : Serge Julle (CAOI école de Massiac)	04 71 73 16 02
St-Flour ville et environs : André Nuq (école de Coren)	04 71 60 27 58
Champagnac-Ydes - Saignes : Serge Condamine (école de Ydes)	04 71 40 82 40
Condat - Allanche : Eric Delon (école de Marcenat)	04 71 78 50 08
Arpajon sur Cère : Anne Izquierdo (éc élém Arpajon/Cère)	04 71 47 75 91
Murat - Neussargues : Alain Vialatte (école de Neussargues)	04 71 23 70 58
Pleaux - Salers : Merlin J. Jacques (école d'Ally)	04 71 69 04 85
Pierrefort : Jeannine Cayrol (ec élém Pierrefort)	04 71 73 41 68
Autres secteurs : Pour l'instant voir Section départementale	04 71 64 03 35

## CONSEIL SYNDICAL de la section départementale du SNUipp-FSU

*Élu lors du congrès départemental du 10 mai 2000, ce conseil syndical, pluraliste et unitaire, est à l'image du SNUipp-FSU composé de militants qui se reconnaissent dans différents courants de pensée (Unité et action, École Émancipée, Autrement,...) ou bien dans aucun. Vous pourrez compter sur cette équipe départementale tout au long de la présente année scolaire pour faire vivre, dans l'unité et à vos côtés, un syndicalisme revendicatif et indépendant.*

<b>Baduel-Leroy Évelyne</b>	Brigade congé Aurillac
<b>Castel Gérard</b>	adj. St-Paul des Landes
<b>Chazette Raymonde</b>	Retraîtée
<b>De Castro Lucette</b>	Retraîtée
<b>Delort Edmond</b>	adj. Ec. Appl rue des F. Delmas
<b>Delort Roger</b>	adj. Tivoli Aurillac
<b>Gaillard Myriam</b>	CAOI école de Belbex
<b>Guduck Sylvie</b>	Brigade congé Aurillac
<b>Julle Serge</b>	CAOI Talizat
<b>Marche Michel</b>	adj. Naucelles
<b>Milhau Nicole</b>	Adj. St Paul des Landes
<b>Moncanis Nathalie</b>	CLIS P. Doumer Aurillac
<b>Péres-Labourdette Luc</b>	adj. Ec. Appl rue des F. Delmas
<b>Piganiol Christian</b>	dir. Tivoli
<b>Poignet Alain</b>	OCCE 15
<b>Rousseaux Erik</b>	SNUipp
<b>Savary Pascale</b>	Adj. Mat la fontaine
<b>Spriet Nicole</b>	CAOI E.A rue des Frères Delmas
<b>Teulet Philippe</b>	dir. Crandelles
<b>Thivet Jean Noël</b>	T DEP Aurillac
<b>Vialatte Alain</b>	adj. élém. Neussargues

## PERMANENCES

Tous les jours, du lundi au samedi matin, au siège du SNUipp Cantal, 7 place de la Paix, Bât. de l'Horloge à Aurillac (3e étage). Elles seront assurées par Richard Gaillard (Lundi), Erik Rousseaux (Mardi, Mercredi), Michel Marche et Alain Poignet (jeudi), Nicole Milhau (vendredi).

Tél : 04 71 64 03 35.

Télécopie : 04 71 64 00 17

E.MAIL : [snu15@snuipp.fr](mailto:snu15@snuipp.fr)